

680

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif à l'examen du certificat d'études primaires. (N° 48, année 1912.)

(Nommée le 5 mars 1912.)

MM.

- | | | | |
|--------------------------|-----------------------------------|---|--------------------|
| 1 ^{er} BUREAU : | MAURICE-FAURE. | - | <i>Rapporteur.</i> |
| 2 ^e | — LOUBET. | - | <i>Secrétaire</i> |
| 3 ^e | — Ernest MONIS. | | |
| 4 ^e | — Alexandre LEFÈVRE. | | |
| 5 ^e | — Léon MONNIER. | | |
| 6 ^e | — SAVARY. | - | <i>Président</i> |
| 7 ^e | — REYMONENQ. | | |
| 8 ^e | — BEAUVISAGE. | | |
| 9 ^e | — N^o Peyrot | | |



2

Séance du 7 Mars 1911

Commission relative au certificat d'études
primaires.

M. Savary a été nommé Président

M. Loubet Secrétaire

M. le Président a lu lecture du projet de loi
M. Maurice Farrea demande la parole et
fait l'historique de la question.

Il demande la maintenance de la loi
actuellement existante.

Les divers membres du Bureau font connaître

les sentiments du Bureau que les . . .

M. Peyrot, M. Mouris, M. Beauvray,

M. Loubet, M. Maurice, M. Lefevre

M. Regnard, prennent tour à tour la
parole.

M. le Président après de nouvelles
explications sur la question de savoir
si la Commission est d'avis d'approuver
la modification demandée par le Gouvernement

et l'unanimité la Commission
décide de maintenir la loi existante

M. Farrea est chargé de
faire un rapport dans ce sens.

Le Président

Le Secrétaire

